



RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF 14 JUIN 2010

PROCÈS-VERBAL

1. Introduction

La réunion de juin 2010 du conseil de direction de l'ETF a lieu le 14 juin à Turin sous la présidence de **Jan Truszczyński**, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction représentant la Grèce (Angelos Angelidis, président de l'Organisation pour la formation et l'enseignement professionnels), la Pologne (Jerzy Wisniewski, directeur adjoint, ministère de l'éducation nationale), la Suède (Shawn Mendes, ministère de l'éducation et de la recherche), le Royaume-Uni (Nick Preston, unité mixte internationale, ministère de l'éducation/ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences) et la Commission européenne (Gerhard Schuman-Hitzler, directeur, DG Élargissement, et John O'Rourke, chef d'unité, DG Relations extérieures). Sont également présents les experts indépendants nommés par le Parlement européen: Jean-François Mézières, Stamatis Paleocrassas et Sara Parkin. Assistent également à la réunion les agents suivants de la Commission: Christophe Masson d'EuropeAid, Bo Caperman de la DG Élargissement, ainsi que Belén Bernaldo De Quirós et Elena Pascual Jiménez de la DG Éducation et culture. Le comité du personnel de l'ETF est représenté par Mircea Copot.

L'Irlande, la Lettonie, la Lituanie et Malte ne sont pas représentées. Par ailleurs, aucun observateur des pays partenaires n'est présent.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le conseil de direction.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue en novembre 2009, est approuvé.

ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites

Xavier Matheu de Cortada présente les actions qui ont été menées en guise de suivi de la réunion de novembre 2009.

- La nouvelle zone d'accès restreint du site web du conseil de direction est présentée au point 8 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Un groupe de travail du conseil de direction chargé de contrôler et d'évaluer le rapport d'activités annuel et le rapport d'étape trimestriel a été mis en place; ce groupe de travail s'est réuni à Turin le 18 mai 2010.
- Des aspects relatifs à la flexisécurité seront présentés à l'occasion des activités de l'ETF sur l'employabilité dans les pays du Partenariat oriental, lors de l'événement thématique organisé le 15 juin 2010. D'autres régions seront présentées lors des prochaines réunions.
- Les experts indépendants nommés par le Parlement européen expliqueront leur rôle au sein du conseil de direction de l'ETF sous le point 9 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Les questionnaires sur la participation des membres du conseil de direction aux activités de l'ETF ont été envoyés par voie électronique le 15 novembre 2009.

Des procédures écrites ont été menées pour: le plan d'audit stratégique du service d'audit interne pour la période 2010-2012, la politique de l'ETF en matière de protection de la dignité de la personne et de lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel, les modalités de mise en œuvre du statut – Guide des missions, les modalités de mise en œuvre de l'article 44, paragraphe 2, du statut concernant les cadres intermédiaires et supérieurs et les modalités de mise en œuvre de l'article 7, paragraphe 2, du statut en ce qui concerne l'intérim des fonctions d'encadrement.

4. Rapports oraux

i. État d'avancement des politiques et programmes de la Commission ayant des répercussions sur l'ETF

M. Jan Truszczyński fait part des dernières évolutions dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'échelle de l'UE.

Stratégie Europe 2020

La Commission européenne a récemment présenté la **stratégie Europe 2020**, qui vise à aider l'Europe à sortir de la crise et à préparer son économie pour la décennie à venir. Lors de sa réunion de juin, le Conseil européen approuvera cette stratégie ainsi que ses instruments de mise en œuvre. La stratégie Europe 2020 se concentrera sur trois priorités interdépendantes et qui se renforceront mutuellement: une croissance intelligente, durable et inclusive.

L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ont un rôle capital à jouer pour la réalisation de ces trois priorités stratégiques. L'un des cinq objectifs que l'UE se fixe pour 2020 représente des enjeux importants pour l'éducation: réduire à moins de 10 % le taux d'abandon scolaire et faire passer à 40 % la part de jeunes ayant achevé un cursus universitaire ou équivalent.

Pour atteindre ces priorités et ces objectifs, la Commission propose plusieurs initiatives phares dans la stratégie Europe 2020. La mise en œuvre de ces initiatives est une priorité commune, et les mesures nécessaires devront être prises à tous les niveaux: organisations à l'échelle de l'UE, États membres, autorités locales et régionales, société civile. Deux de ces initiatives phares en particulier seront liées à l'éducation et à la formation: «*Jeunesse en mouvement*» et «*Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois*».

«*Jeunesse en mouvement*» porte sur la mobilité des jeunes au sens large et vise à encourager la mobilité non seulement des étudiants universitaires mais également d'autres catégories de jeunes dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie, en assurant un équilibre entre l'équité et l'excellence des systèmes d'enseignement supérieur, en offrant aux jeunes davantage de perspectives d'emploi et en leur proposant davantage de possibilités de jouer un rôle actif dans la société. Ce programme devrait être adopté par le collège des commissaires en décembre 2010.

«*Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois*» a pour objectif de créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail et à l'acquisition de nouvelles compétences dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux. Les actions concrètes à entreprendre comprennent la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation, l'acquisition et la reconnaissance des apprentissages dans l'ensemble de l'enseignement général, professionnel et supérieur et dans la formation des adultes, et la mise en œuvre du Cadre européen des certifications. Le rapport sur cette initiative a été présenté lors d'une conférence en février 2010; parmi ses conclusions figurait notamment la nécessité de mieux anticiper les compétences qui seront nécessaires à l'avenir. Ce programme devrait être adopté par le collège des commissaires en novembre 2010.

Coopération entre le monde de l'enseignement et celui des entreprises

Les travaux se poursuivent dans le domaine de la coopération entre le monde de l'enseignement (c'est-à-dire les universités) et celui des entreprises. Au cours du premier semestre de cette année, deux événements ont eu lieu: le forum thématique européen sur la coopération école-entreprise en mars et l'édition 2010 du forum européen université-entreprise en mai. Le président remercie par ailleurs l'ETF pour les travaux menés au nom de la DG Éducation et culture dans le domaine de la coopération entre le monde de l'enseignement et celui des entreprises dans les pays partenaires.

Communication de la Commission intitulée «Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020»

Une communication sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) vient d'être adoptée le 9 juin. Cette communication est la réponse à l'appel de la stratégie Europe 2020 à améliorer l'attractivité de l'EFP. Les travaux dans ce domaine se poursuivront sous la présidence belge et un communiqué politique sera adopté en décembre 2010 à Bruges lors du Conseil informel des ministres.

M. Gerhard Schuman Hitzler fait part des dernières évolutions dans le domaine des politiques d'élargissement.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a levé les obstacles qui entravaient le processus d'élargissement: un nouveau cadre institutionnel est en place, qui accorde au Parlement européen un rôle accru dans ce domaine et met sur pied le service européen pour l'action extérieure. Le commissaire est désormais compétent pour la politique d'élargissement et celle de voisinage, ce qui renforce la coordination entre ces deux domaines.

Dans ce contexte, l'UE maintient son engagement en faveur des perspectives européennes des pays candidats et candidats potentiels et, à Sarajevo, lors de la réunion de haut niveau qui a eu lieu au début du mois de juin, le commissaire Štefan Füle a réaffirmé l'engagement de l'UE en faveur de la perspective européenne des Balkans occidentaux. La candidature de la Serbie à l'adhésion à l'UE représente un autre élément positif.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie UE 2020, les pays candidats auront également un rôle à jouer, car ils devront contribuer à la réalisation des objectifs fixés, au même titre que les États membres mais dans une mesure moins ambitieuse.

Le suivi des progrès réalisés par les pays candidats et candidats potentiels se poursuivra et des rapports d'avancement seront publiés en novembre 2010. Pour deux des pays candidats potentiels, l'Albanie et le Monténégro, ce rapport pourrait être remplacé par un document présentant l'avis de la

Commission sur l'état de préparation de ces deux pays à devenir des pays candidats, ce qui n'implique pas nécessairement l'ouverture des négociations d'adhésion.

L'Islande a déposé sa candidature d'adhésion et la Commission européenne a déjà émis un avis favorable en mars 2010; le Conseil européen devrait examiner ce dossier avant la fin de l'année. En ce qui concerne l'ancienne République yougoslave de Macédoine, il attend la décision officielle au plus haut niveau politique sur le nom du pays, décision qui devrait être rendue cette année.

Le processus de suivi porte sur les normes européennes que les pays candidats et candidats potentiels doivent atteindre ainsi que sur les objectifs de référence. Il est avéré que les réformes de grande envergure sont entreprises au cours de la période de préadhésion. Ce processus s'appuie sur les objectifs de référence établis et sur les conditions à remplir pour les pays candidats et candidats potentiels. Pour ce qui est de l'EFP, étant donné qu'il s'agit d'un acquis secondaire, les objectifs dans ce domaine ne sont pas nombreux mais il existe une relation avec les critères politiques, par exemple les droits des minorités.

Parallèlement, l'ETF joue un rôle en ce qui concerne la programmation de l'assistance européenne (qui atteint 1,2 milliard d'euros par an). Lors de la planification de l'assistance financière, la Commission se concentre sur trois éléments: a) renforcer les capacités des pays candidats et candidats potentiels afin de les aider à adopter et appliquer l'acquis; b) soutenir leur préparation afin de les aider à améliorer leurs performances et à faire face aux pressions concurrentielles du marché; c) veiller à ce que les pays bénéficiaires puissent se préparer à la mise en œuvre des Fonds structurels en améliorant leur appropriation de ces fonds. Or, l'ETF a un rôle essentiel à jouer dans tous ces domaines.

John O'Rourke fait le point sur l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et sur l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD).

Rapports de suivi sur l'IEVP

Les rapports de suivi annuels sur l'IEVP ont été publiés le 12 mai 2010. La Commission a profité de cette occasion pour présenter les progrès accomplis dans les pays concernés, pour faire l'inventaire des avancées comme des domaines dans lesquels les progrès sont limités, voire dans lesquels on enregistre un recul (réforme politique, droits de l'homme et gouvernance démocratique), et pour tirer des conclusions. L'intégration des pays voisins de l'UE continue sur le plan économique et il est nécessaire de poursuivre la libéralisation des échanges ainsi que l'alignement réglementaire pour approfondir cette intégration économique. Selon la Commission, des mesures supplémentaires devraient être prises pour favoriser un environnement propice aux entreprises et encourager les investissements économiques.

Le commissaire Štefan Füle signale qu'une nouvelle communication de la Commission, à paraître l'année prochaine, définira l'évolution de la politique européenne de voisinage à moyen terme.

La mobilité, une question examinée dans les rapports de suivi, est également liée à la libéralisation du régime des visas et, dans ce contexte, la migration de la main-d'œuvre est un sujet très sensible pour les États membres de l'UE. Or, cette question se posera à l'avenir. Dans ce contexte, les travaux se poursuivront en vue de la conclusion de partenariats pour la mobilité venant s'ajouter à ceux existant avec la République de Moldavie et la Géorgie. L'objectif est d'élargir leur portée, de les rendre plus ambitieux et de mettre en adéquation la demande des marchés du travail européens avec l'offre des pays partenaires.

Ces rapports évaluent également le développement du capital humain dans les pays concernés, lorsque l'enseignement et la formation professionnels sont mentionnés, en remarquant que les stratégies nationales dans les pays partenaires se concentrent sur l'introduction progressive de normes fondées sur les compétences et d'un mécanisme d'assurance qualité, sur l'apprentissage tout au long de la vie, qui fait l'objet d'une attention accrue, et sur le lancement du processus de Turin.

Partenariat oriental

Les discussions bilatérales et multilatérales progressent, des négociations en vue de la conclusion d'accords d'association étant en préparation pour trois pays du Caucase. Cinq des six pays concernés sont en train de renforcer leurs relations contractuelles avec l'UE, dans le but de consolider

leur intégration politique et de soutenir un processus de renforcement institutionnel de grande envergure.

Le Partenariat oriental est constitué de quatre plateformes, dont la plateforme n° 2 ayant trait à l'intégration économique et à la convergence et la plateforme n° 4 (contacts interpersonnels) ayant trait au développement du capital humain, à l'employabilité et à la mobilité, qui est placée sous la présidence de la DG Éducation et culture. Le 27 mai 2010, lors de la réunion sur la plateforme n° 4, l'ETF a passé en revue les politiques de l'emploi dans la région de la mer Noire.

Évolution de la situation dans la région méridionale

La Commission européenne est prête à signer un accord d'association avec la Syrie; elle attend le feu vert des autorités syriennes. En mars 2010, des négociations en vue d'un nouvel accord-cadre, portant notamment sur des domaines en rapport avec l'éducation, la formation et la culture, ont également débuté avec la Libye.

Évaluation à mi-parcours des instruments financiers

À la fin de l'année dernière, les instruments financiers de l'IEVP ont fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours et la Commission a présenté en décembre 2009 les allocations indicatives pour la période 2011-2013 pour les pays couverts par l'IEVP. Parallèlement, les programmes régionaux, dont ceux relevant du domaine de l'éducation, ont été examinés. L'ICD est actuellement en cours d'examen.

Christophe Masson d'EuropeAid indique que le savoir-faire de l'ETF est indispensable pour sa DG parce que l'assistance technique offerte par l'ETF complète le savoir-faire existant au sein d'EuropeAid et des délégations de l'UE, ce qui est nécessaire au niveau opérationnel. Conformément aux règles, la DG Relations extérieures est en train de définir la programmation et la planification, et EuropeAid met en pratique les projets, en collaboration avec les délégations de l'UE. Lorsqu'un dialogue sur les mesures à prendre est entamé avec les pays partenaires, un savoir-faire en la matière est nécessaire, et c'est ce que propose l'ETF dans le domaine du développement du capital humain. EuropeAid souhaite donc renforcer son partenariat avec l'ETF.

Maurice Mezel (France) souligne les répercussions de la crise financière sur l'éducation et la formation et le fait que, dans le même temps, des réformes de l'EFP s'imposent. Il fait part des dernières évolutions en ce qui concerne l'Union pour la Méditerranée, qui bénéficie d'un secrétariat permanent à Barcelone qui lui permet de mieux organiser les échanges avec les pays participant à ce processus. Une réunion a été organisée à Barcelone avec l'aide de la Commission européenne, en présence des partenaires sociaux de la région méditerranéenne, et ces derniers s'accordent sur le rôle central de l'EFP pour préparer les jeunes au marché du travail. La gouvernance dans le domaine de l'EFP est un autre point important à examiner dans les pays partenaires.

Micheline Scheyns (Belgique) pose deux questions: la première concerne une proposition d'activités conjointes entre l'ETF et le Cedefop pour étudier la possibilité d'une relation viable entre l'éducation et le marché du travail. La seconde concerne les travaux envisagés pour l'ETF dans le cadre du dialogue avec les pays couverts par le Partenariat oriental. **M. O'Rourke** répond que les discussions avec les pays concernés couvrent également des aspects en rapport avec l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et le marché du travail, et que l'ETF a un rôle à jouer. **M. Truszczyński** mentionne les travaux menés au niveau de la Commission pour améliorer la relation entre le monde de l'enseignement et celui des entreprises. Il remercie M^{me} Scheyns pour la proposition d'étudier davantage ce domaine à l'avenir.

ii. Tendances et développements au sein de l'ETF

Madlen Serban mentionne dans son intervention les activités menées à bien depuis la dernière réunion du conseil de direction, qui portaient sur le renforcement de l'efficacité de l'ETF et sur l'amélioration de ses performances en interne et en externe.

Coopération avec le Parlement européen

Le Parlement européen est l'une des principales institutions avec lesquelles l'ETF collabore. C'est dans ce contexte que l'ETF a organisé dans les locaux du Parlement européen la conférence sur la *coopération enseignement-entreprise* des 3 et 4 décembre 2009 et qu'elle organisera la conférence sur l'*inclusion sociale* des 2 et 3 décembre 2010. En outre, l'ETF a présenté ses activités 2009 et son programme de travail 2010 à la commission de l'emploi (en janvier 2010) et présentera les conclusions de son étude sur *l'emploi dans les pays du Partenariat oriental: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine* aux délégations parlementaires (le 29 septembre 2010) et à la commission de coopération parlementaire (en décembre 2010).

Pour ce qui est de la commission de l'emploi, l'ETF a contribué par écrit aux discussions sur la réduction de la pauvreté en Asie centrale (en mai 2010), sur la dimension externe des politiques sociales européennes (en mai 2010), sur le rôle des politiques d'EFP pour la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté (les 1^{er} et 2 juin 2010) et a fourni une contribution technique à l'avis sur la communication «*Jeunesse en mouvement*» en ce qui concerne le thème de la transition enseignement-travail. L'ETF a également apporté son aide à d'autres commissions spécialisées (par exemple celle de la culture et de l'éducation) ou à des groupes politiques. Plusieurs députés européens ont visité l'ETF ou ont assisté à des événements organisés par elle.

Coopération avec les institutions des États membres de l'UE

La coopération avec la présidence espagnole a été très bonne, le personnel de l'ETF a assisté à plusieurs réunions organisées sous cette présidence et a soutenu la participation, pour la première fois à un événement organisé par l'UE, de décideurs politiques et employeurs de pays du sud de la Méditerranée (Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et territoires palestiniens occupés), qui ont été conviés à la conférence sur l'EFP organisée par la présidence sur le thème de l'*évaluation des compétences en matière d'EFP* (4 et 6 mai 2010, Saragosse).

L'ETF soutient le renforcement de ses relations avec les institutions des États membres de l'UE et prépare ses activités en procédant à un échange d'informations via un questionnaire sur des thèmes et pays partenaires d'intérêt et en organisant des discussions avec les représentants d'États membres de l'UE, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et le Royaume-Uni. En 2010, l'ETF a organisé ou prévoit d'organiser des visites d'étude dans des établissements au Royaume-Uni, en Espagne, en Estonie, en France, aux Pays-Bas, en Slovénie et en Autriche.

Le gouvernement italien soutient fermement les activités de l'ETF. Une révision de l'accord de siège visant à l'aligner sur les pratiques les plus récentes en Italie en ce qui concerne ce type d'accord a été convenue entre l'ETF et l'Italie, et l'accord révisé a été signé le 22 janvier 2010. Il entrera en vigueur au terme du processus de ratification au Parlement italien (prévu pour 2012).

Coopération avec les organisations internationales

L'ETF participe au groupe de travail interagences sur l'EFP lancé par l'UNESCO, conjointement avec des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Commission européenne (DG Développement et EuropeAid), pour l'interprétation et la clarification de la terminologie relative à l'EFP. L'ETF participe également au groupe interagences sur la formation à l'esprit d'entreprise et développe ses relations avec la Banque mondiale, l'OIT, l'OCDE et le Forum économique mondial.

Coopération avec les organismes européens: Comité économique et social européen et Comité des régions

L'ETF a partagé son savoir-faire avec des représentants des partenaires sociaux lors du *forum de la société civile des Balkans occidentaux* consacré à *l'avenir de la coopération pour l'établissement de conseils de l'EFP dans les Balkans occidentaux*, qui a été organisé les 18 et 19 mai 2010 par le Comité économique et social, et présentera à la commission de la citoyenneté, de la gouvernance,

des affaires institutionnelles et extérieures du Comité des régions un exposé sur ses *contributions futures à l'avis du Comité des régions sur les pays relevant de la PEV-Est* (en juillet 2010).

Accords de coopération

L'ETF a conclu des protocoles d'accord avec le ministère italien des affaires étrangères visant à stimuler le développement des certifications nationales et la formation à l'esprit d'entreprise au Liban et est en train de négocier avec le Portugal un projet commun en Algérie. De plus, l'ETF procède actuellement au renforcement de sa coopération avec Eurofound et entend renforcer sa coopération avec le Kazakhstan et la Syrie.

Événements organisés par l'ETF en 2010

Femmes au travail

Le 8 mars 2010, l'ETF a organisé une importante conférence sur le thème des femmes au travail, qui a rassemblé à Turin 120 participants provenant de quelque 40 pays du monde entier, au cours de laquelle il a été souligné qu'en dépit des progrès considérables accomplis dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes, il restait encore de nombreux défis.

Processus de Turin

Le processus de Turin est un exercice participatif mené tous les deux ans dans chaque pays dont l'objectif est de soutenir l'élaboration des politiques en se fondant sur des éléments probants. Il s'agit d'un exercice important de l'ETF, qui implique d'orienter la formulation ou l'analyse des politiques (autoévaluation) sur la base de l'apprentissage des politiques encouragé par l'ETF et de la participation des acteurs clés (décideurs politiques, partenaires sociaux, praticiens, chercheurs).

Les résultats préliminaires indiquent une bonne appropriation du processus par les pays partenaires: 17 réponses sont positives, 5 sont en cours d'examen et 2 n'ont pas encore été reçues (Algérie et Turkménistan); plusieurs pays entreprennent cet exercice sous forme d'autoévaluation: Russie, Ukraine, Belarus, Israël, Tunisie, Maroc et territoires palestiniens occupés. Les conclusions montrent que les domaines suivants font partie des priorités principales: partenariat social, gouvernance, formation des enseignants, amélioration et assurance de la qualité, meilleur accès et équité. Tous ces aspects sont conformes aux quatre objectifs stratégiques du programme Éducation et formation 2020 et de la communication sur l'EFP.

Étude sur la coopération entre le monde de l'enseignement et celui des entreprises

Cette étude, menée à la demande de la DG Éducation et culture, vise à cartographier et analyser la situation et à formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité de la coopération. Les résultats préliminaires indiquent de nombreux exemples de coopération, sans toutefois que cette dernière soit systématique, ainsi que la nécessité de faire participer toutes les parties prenantes, d'adopter des lois, stratégies et mesures incitatives. La transition de l'EFP à l'enseignement supérieur doit être abordée et il est très important de disposer de qualifications comparables.

Amélioration des performances en interne de l'ETF

L'ETF suit les résultats et recommandations du rapport de la Cour des comptes européenne de 2009 sur l'ETF, du rapport du service d'audit interne de 2009 sur l'ETF, du rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'ETF pour l'exercice 2008, de l'évaluation externe des agences décentralisées de l'UE en 2009, des rapports d'étape trimestriels de l'ETF, du rapport d'activités annuel 2009 de l'ETF ainsi que les règles de la comptabilité d'exercice, étant donné que les conventions de sécurité ont été validées par les services de la Commission.

Rapport de la Cour des comptes

Le rapport de la Cour des comptes transmis à l'ETF mentionne les éléments suivants: quantité élevée de virements budgétaires, quantité élevée de virements du titre 1 au titre 3, deux virements qui auraient dû être autorisés par le conseil de direction et non-publication du calendrier des paiements

dans le budget. Sur la base de ces constatations, l'ETF a convenu d'une planification plus stricte du budget 2011, d'un contrôle plus attentif des virements budgétaires et d'une révision de la structure du budget afin d'éliminer les lignes budgétaires les moins utilisées, de l'application stricte des règles sur l'autorisation des virements et de la publication du calendrier des paiements à compter du budget modificateur de 2010.

Gestion axée sur les performances

L'ETF vise un engagement institutionnel en faveur de la qualité et de l'amélioration continue de ses performances pour atteindre ses objectifs stratégiques et pour mener à bien les activités planifiées indispensables, comme approuvé par le conseil de direction. L'objectif est de disposer d'indicateurs de performances peu nombreux mais pertinents et mesurables, en rapport avec les quatre fonctions principales de l'ETF et correspondant à des sous-catégories homogènes propres à chaque fonction. L'amélioration des performances implique de renforcer l'efficacité interne de l'ETF: des analyses fonctionnelles et institutionnelles passant par une révision de l'organigramme de l'ETF sont nécessaires, et il y aura lieu de formuler des recommandations destinées à améliorer son fonctionnement et à garantir une répartition fonctionnelle optimale des tâches entre tous les départements et unités et au niveau de l'ETF dans son ensemble.

En réaction aux commentaires du service d'audit interne et à l'évaluation horizontale des agences, une analyse fonctionnelle du département «Administration» a été réalisée par PricewaterhouseCoopers entre décembre 2009 et mars 2010. Un plan d'action, impliquant une réduction du personnel de 40 à 28 agents, a été élaboré.

L'unité «Planning, contrôle et évaluation» a incorporé la gestion des processus et le développement de logiciels pour soutenir l'adéquation des exigences fonctionnelles des processus et a intégré le service juridique pour renforcer l'efficacité de la gestion des risques. Ainsi, cinq postes du département «Administration» ont été affectés à l'unité «Planning, contrôle et évaluation».

L'unité «Communication» veut améliorer l'efficacité en se basant sur les recommandations pour la stratégie de communication qui devraient être disponibles d'ici à la fin 2010.

En ce qui concerne le département «Opérations», une analyse fonctionnelle et institutionnelle passant par une révision de l'organigramme actuel de ce département est nécessaire, et il y aura lieu de formuler des recommandations destinées à améliorer son fonctionnement et à garantir une répartition fonctionnelle optimale des tâches entre toutes les unités de ce département et au niveau de ce dernier dans son ensemble. Cette démarche devrait améliorer la cohérence et la logique de la dimension collective des activités de base de l'ETF, l'efficacité du soutien institutionnel au processus de Turin, l'efficacité du développement de savoir-faire et de la gestion des savoirs nécessaires aux pays partenaires de l'ETF, ainsi que l'efficacité et la rentabilité des opérations et projets conçus et menés dans les pays partenaires de l'ETF.

Alberto Cutillo (Italie) souhaite la bienvenue au nom des autorités italiennes au nouveau président du conseil de direction et à ses nouveaux collègues et remercie la directrice de l'ETF pour avoir soutenu le processus de renforcement de la coopération entre l'ETF et l'Italie. Le ministre italien des affaires étrangères, M. Franco Frattini, a visité l'ETF en janvier 2010 à l'occasion de la signature des accords de coopération et de l'accord de siège. En vertu de la législation italienne, ce dernier devra être ratifié par le Parlement italien afin d'entrer en vigueur. M. Cutillo espère que les nouvelles dispositions contribueront à améliorer l'efficacité et les performances de l'ETF. Les autorités italiennes espèrent signer avant la fin de l'année un nouvel accord de coopération avec l'ETF afin de mener des activités communes dans un pays partenaire, et le ministère italien des affaires étrangères accueillera à Rome à la fin de l'année un événement de l'ETF, une table ronde de haut niveau rassemblant des représentants de la région Meda.

iii. Programme de 18 mois des présidences espagnole, belge et hongroise de l'UE

Rosario Esteban Blasco (Espagne) présente les principaux événements organisés sous la présidence espagnole auxquels a participé le personnel de l'ETF et à l'occasion desquels ce dernier a soutenu la présidence espagnole grâce à une participation active. Ces événements étaient les suivants:

- la conférence Jean Monnet sur le thème «*Le rôle de l'éducation et de la formation dans la nouvelle économie européenne*», les 25 et 26 janvier;
- la conférence «*De nouvelles compétences pour les emplois de demain*», les 8 et 9 avril;
- la réunion du Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie, les 3 et 4 mai;
- la réunion des directeurs généraux compétents pour l'EFP, les 3 et 4 mai;
- la conférence sur l'*évaluation des compétences en matière d'EFP*, les 4 et 6 mai – M^{me} Blasco remercie l'ETF pour avoir soutenu la participation des représentants des pays de la région Meda. Ces derniers ont par ailleurs pu réaliser une visite d'étude en Espagne, sur l'orientation de carrière;
- la conférence sur le thème «*Les services publics de l'emploi en Europe*», les 27 et 28 mai.

Micheline Scheys (Belgique) annonce que la Belgique suit les dispositions du traité de Lisbonne et collabore avec les présidences espagnole et hongroise. Parallèlement, les responsabilités sont réparties entre les trois communautés belges. Le ministère flamand de l'enseignement est chargé de coordonner le secteur de l'éducation et de la formation et préside le comité de l'éducation. Les priorités de la présidence belge sont l'enseignement et la formation professionnels et la révision du processus de Copenhague, les écoles du XXI^e siècle et le développement durable.

Pour ce qui est du processus de Copenhague, un exercice d'inventaire a été mené par le Cedefop au moyen d'un questionnaire et d'un rapport (couvrant la période 2002-2009), avec l'aide de l'ETF, pour les pays candidats et le rapport sur le processus de Turin de l'ETF. Ces deux documents serviront de base à la rédaction des conclusions du Conseil et du communiqué de Bruges sur *l'avenir de la coopération européenne en matière d'EFP*. La présidence belge organisera par ailleurs une conférence à Bruges en décembre sur le thème «*Qualité et transparence en tant qu'interface entre l'enseignement et la formation professionnels, les écoles et l'enseignement supérieur pour encourager la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie*».

Pour le processus de Copenhague encore, les priorités de la Belgique pour l'avenir seront:

- **l'assurance qualité**: fixation de critères communs pour tous les niveaux d'enseignement et de formation et reconnaissance des apprentissages antérieurs;
- **la perméabilité** entre l'EFP, l'enseignement supérieur et l'enseignement général – synergie avec le processus de Bologne;
- le renforcement de l'**importance** de l'EFP pour répondre aux besoins du marché du travail (en mutation);
- **des partenariats** avec les partenaires sociaux, les parties prenantes, la société civile;
- l'amélioration de la **communication** afin de toucher un plus large public.

Dans le cadre de l'objectif des *écoles du XXI^e siècle*, la coopération européenne en matière d'enseignement scolaire sera renforcée en mettant à profit les résultats obtenus par les présidences française et suédoise.

Pour la troisième priorité, le développement durable, la présidence belge s'efforcera de relier la stratégie UE 2020 avec le cadre Éducation et formation 2020 en sensibilisant au développement durable dans l'éducation et la formation, en encourageant les recherches en faveur d'une économie à faibles émissions de carbone et en stimulant l'acquisition de compétences vertes.

D'autres domaines d'activité de la présidence seront l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur son programme de modernisation, et la mobilité, l'accent étant mis sur le programme «*Jeunesse en mouvement*».

Le calendrier de la présidence belge est présenté. La conférence sur l'inclusion sociale organisée par cette dernière (les 28 et 29 septembre) est importante pour la coopération avec l'ETF parce que les recommandations formulées lors de cette réunion seront examinées lors de la réunion sur l'inclusion sociale que l'ETF prévoit d'organiser à Bruxelles en décembre.

Gyorgy Szent-Leleky (Hongrie) présente les priorités proposées par la présidence hongroise, sous réserve de leur formulation définitive et approbation par le nouveau gouvernement. La présidence hongroise a l'intention d'aborder les thèmes suivants: l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité [dans ce contexte, une conférence sera organisée pour faire l'état des lieux du Cadre européen des certifications (CEC) et l'organisation d'un séminaire sur l'évolution du CEC dans les Balkans occidentaux est examinée avec l'ETF]; la qualité, qui couvrira tous les niveaux d'enseignement: l'enseignement général, l'enseignement supérieur en tenant compte de son programme de modernisation, l'enseignement professionnel, pour lequel le thème de l'apprentissage des adultes sera examiné; l'équité a été définie sur la base d'une étude de l'OCDE sur l'éducation dès le plus jeune âge et l'innovation (en particulier dans l'enseignement supérieur).

5. Rapport d'activités annuel 2009 et analyse et évaluation de celui-ci

Xavier Matheu de Cortada présente le projet de rapport annuel 2009. Ce document a été rédigé en janvier 2010 et a été transmis aux membres du conseil de direction en mars 2010. L'ETF a reçu des commentaires de la DG Relations extérieures, de la DG Entreprises, de la DG Emploi, de Stamatis Paleocrassas et de Sara Parkin. Le projet de rapport a également été examiné lors du dialogue structurel entre l'ETF et les services de la Commission en avril et au cours de la réunion du groupe de travail du conseil de direction tenue en mai. M. Matheu de Cortada présente l'analyse du budget et de la répartition du personnel selon les fonctions principales de l'ETF. En ce qui concerne les résultats, ceux-ci sont directement liés à l'allocation budgétaire et aux fonctions de l'ETF. On observe un léger écart par rapport à ce qui a été calculé en 2008, en raison d'une hausse dans le domaine de l'examen et de l'analyse des politiques ainsi que d'une augmentation de l'assistance fournie à la Commission et d'une diminution du nombre d'actions de renforcement des capacités.

Rosario Esteban Blasco (Espagne) présente au nom de la présidence espagnole l'analyse et l'évaluation du rapport d'activités annuel 2009. Ce document est examiné par les membres du conseil de direction et par les experts indépendants nommés par le Parlement européen. De l'avis général, les travaux de l'ETF sont très bien appréciés. Un débat a lieu en ce qui concerne les résultats, la qualité, les répercussions et la possibilité de mesurer les répercussions des activités de l'ETF dans les pays partenaires. Les membres du conseil de direction se félicitent de la clarté et de la cohérence du document. Il est recommandé d'inclure à l'avenir une synthèse, afin de présenter les thèmes généraux et de faciliter la compréhension des informations fournies, et de diffuser le document, pour le mettre à la disposition d'un large public.

Bo Caperman (DG Élargissement) propose d'apporter une correction au document, dans le tableau de la page 8, afin de rectifier la référence en «pays candidats et candidats potentiels». Cette proposition est acceptée.

Maurice Mezel (France) signale qu'il est nécessaire d'élaborer un document moins technique traduisant les activités de l'ETF et permettant une meilleure communication. Il est également nécessaire d'évaluer les répercussions des activités de l'ETF. M. Mezel attend avec impatience les résultats du processus de Turin.

Xavier Matheu de Cortada (ETF) remercie les membres du conseil de direction pour leurs commentaires positifs et accueille favorablement l'idée d'inclure une synthèse du rapport. Pour ce qui est des résultats, l'ETF révisera jusqu'à la fin de l'année le système d'évaluation, en tentant d'accorder davantage d'attention aux résultats qualitatifs plutôt que quantitatifs afin d'améliorer la qualité des travaux de l'ETF.

Le conseil de direction adopte le rapport d'activités annuel 2009 et l'analyse et l'évaluation de celui-ci.

6. Comptes financiers annuels de l'ETF pour 2009

Martine Smit (ETF), nommée au poste de comptable par le conseil de direction en 1999, présente plusieurs informations concernant les comptes financiers 2009, afin d'appuyer l'avis du conseil de direction sur les états financiers. Les comptes financiers annuels ont été préparés et présentés conformément au titre VII du règlement financier et ont été inspectés par la Cour des comptes; ils ont été certifiés par la comptable et la directrice a émis une déclaration d'assurance sur le rapport d'activités annuel 2009.

L'avis du conseil de direction est indispensable à la décharge du budget.

Les principes appliqués sont la comptabilité d'exercice, qui repose sur les opérations et d'autres événements lorsqu'ils sont reconnus et encourus (et pas seulement quand des liquidités ou équivalents sont reçus ou payés), et la comptabilité de caisse, qui repose sur les variations de trésorerie, c'est-à-dire que les opérations sont reconnues lorsque des liquidités sont reçues ou payées.

Les principaux changements apportés depuis 2008 concernent:

- **le résultat économique:** seuls les crédits payés sont comptabilisés dans les recettes, pas le montant total reçu. Par rapport à 2008, l'ETF a payé presque le même montant à partir des crédits de paiement. Le fait que le résultat économique indique une perte est simplement un résultat sur le papier, qui tient compte de tous les éventuels événements à venir, et ne représente pas le montant à rembourser à la Commission européenne;
- **l'état des mouvements de capitaux:** au sein de l'ETF, le seul élément servant à mesurer les mouvements de capitaux est le résultat économique. Ce résultat se traduit par un mouvement de capitaux dans le bilan;
- **le solde:** aucune différence significative n'est à signaler par rapport à 2008. La valeur totale du solde indique une diminution de deux millions, qui s'explique essentiellement par la diminution des équivalents de liquidités, due à des prévisions de trésorerie très serrées;
- **les variations de trésorerie:** des différences significatives sont à signaler par rapport à 2008, dont une diminution de deux millions, qui s'explique aussi essentiellement par des prévisions de trésorerie très serrées.

Le titre 3 comprend les crédits versés par le CDT (85 791 euros). Les crédits prévus se composent du fonds fiduciaire italien – ministère italien des affaires étrangères – et de la convention ETE MED – DG AIDCO. Pour la subvention de l'ETF, le niveau d'engagement est plus élevé qu'en 2008. Le niveau d'engagement pour les crédits prévus est calculé par année calendaire au même titre que la subvention de l'ETF, mais il convient de rappeler que les crédits prévus sont de nature pluriannuelle et que le niveau d'engagement n'est donc pas un indicateur d'utilisation optimale des ressources.

L'exécution du budget repose sur l'exécution des crédits de paiement. Le budget est composé de crédits d'engagement et de crédits de paiement. Les premiers correspondent aux activités planifiées et au programme de travail, les seconds au montant effectif disponible pour le versement des engagements. Les ajustements représentent le report de 2008 à 2009 des crédits de paiement aux crédits prévus correspondants. Le résultat final représente le montant à rembourser par la CE et est lié à la subvention de l'ETF. Le pourcentage de crédits disponibles qui ont été payés est de 90,50 %. La perte est due au fait que l'ETF n'a pas demandé à la CE le montant total des crédits de paiement disponibles.

En vertu du règlement, les intérêts perçus en rapport avec la subvention de l'ETF doivent être remboursés à la CE. Pour tous les autres crédits prévus, cela dépend des conventions.

Alistair Macphail (ETF) présente le projet d'avis du conseil de direction sur les comptes financiers annuels pour 2009.

Le document est déposé et est conforme au mandat de l'ETF Sur la base du rapport d'activités annuel 2009, de la déclaration d'assurance réglementaire émise par la directrice et de sa déclaration de confiance dans les contrôles et opérations de l'ETF comprise dans le rapport d'activités annuel 2009,

de la certification des comptes annuels par la comptable de l'ETF, de la déclaration d'assurance et des commentaires de la Cour des comptes, le conseil de direction est invité à émettre un avis positif sur les comptes financiers annuels pour l'exercice budgétaire 2009.

L'ETF a obtenu de bons résultats en 2009, le rapport de la Cour des comptes était positif et a certifié les comptes de l'ETF, aucun commentaire n'a été formulé sur les opérations, l'exécution des projets ou les principales activités de l'ETF mais les commentaires formulés concernaient la gestion du budget, en particulier le virement de crédits du département «Administration» au département «Opérations», ce qui a été jugé comme la mauvaise planification budgétaire.

Micheline Scheys (Belgique) demande des éclaircissements en ce qui concerne les commentaires de la Cour des comptes sur les virements et propose d'inclure le pourcentage des virements dans les règlements des agences, et de ne pas le laisser à l'appréciation du conseil de direction.

Sara Parkin (experte indépendante nommée par le Parlement européen) insiste sur le fait que les trois experts indépendants n'ont pas le droit de vote au conseil de direction et demande l'ajout d'une mention en ce sens dans l'avis du conseil (dans la liste des membres du conseil de direction, leur nom pourrait être suivi de l'indication «membre sans droit de vote»).

Alistair Macphail (ETF) répond aux questions de M^{me} Scheys en indiquant que le commentaire de la Cour des comptes comprend un élément technique et que les virements peuvent être autorisés par la directrice sans l'avis préalable du conseil de direction. L'interprétation faite par l'ETF des dispositions relatives aux virements contenues dans les règlements financiers était conforme à la pratique établie depuis plusieurs années, et la Cour des comptes n'avait formulé aucun commentaire à ce sujet auparavant. Cette année, les procédures écrites pour le budget devraient être plus nombreuses et il devrait y avoir une révision des lignes budgétaires afin d'en réduire le nombre. Les virements ont été approuvés en juin 2009 par le conseil de direction, ils sont légaux, et l'avis de la Cour concernait la planification du budget.

Jan Truszczyński ajoute que le service d'audit interne de la Commission a inspecté les comptes de l'ETF et a conclu au respect du principe de bonne gestion financière.

Le conseil de direction adopte l'avis du conseil sur les comptes financiers annuels de l'ETF pour 2009.

7. Projet de programme de travail pour 2011

Xavier Matheu de Cortada (ETF) indique que le projet de programme de travail 2011 a été transmis pour consultation, y compris dans les pays partenaires. Le 18 mai 2010, le groupe de travail du conseil de direction a analysé ce document et a demandé dans quelle mesure les résultats du processus de Turin influeraient sur les activités principales. Les commentaires des services de la Commission concernaient également la nécessité d'améliorer la communication et une proposition de meilleure présentation. Une nouvelle version du programme de travail 2011 devrait être disponible et distribuée en juillet. Celle-ci inclura des informations sur les activités à mener au niveau des pays.

Le projet de programme de travail 2011 sera approuvé en novembre lors de la réunion du conseil de direction.

La structure du programme de travail 2011 a changé par rapport à 2010, notamment dans les domaines suivants: contexte politique, contexte de la perspective à moyen terme, actions prioritaires en 2011, communication en interne, ressources, gouvernance et gestion, et annexes. Le domaine politique fait référence à la stratégie UE 2020, à la communication sur l'EFP, au processus de Copenhague, à l'initiative «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois», au développement durable, etc.

Rosario Esteban Blasco (Espagne) mentionne la question des noms différents dans les tableaux qui a été soulevée lors des discussions sur le rapport d'activités annuel 2009 et demande l'inclusion d'informations comparables dans le tableau.

Madlen Serban (ETF) explique que les travaux à ce sujet sont en cours et que l'ETF entend mettre à disposition des données comparables pour 2009, 2010 et 2011 afin de présenter une perspective complète des objectifs à moyen terme.

Sara Parkin (experte indépendante nommée par le Parlement européen) soulève la question de l'intégration du développement durable dans les activités de l'ETF. En temps de contraintes économiques et humaines, le développement durable est souvent perçu uniquement comme ayant trait à l'environnement. M^{me} Parkin recommande de pleinement comprendre le développement durable en tant que moteur d'équité, de qualité et de développement économique.

8. Nouvelle zone d'accès restreint du site web du conseil de direction

Francesca Ferandino présente un exposé sur la zone d'accès restreint du site web du conseil de direction, qui a été mise en place par l'ETF pour appuyer les activités des membres du conseil. Cette section comprend toutes les décisions du conseil de direction, les documents proposés pour adoption selon la procédure écrite, des exposés, etc. Ce site web peut être amélioré sur la base des propositions du conseil de direction, afin d'inclure un espace de forum ou d'autres services.

Jerzy Wisniewski (Pologne) formule deux remarques: premièrement, il propose de mettre en place un accès sans fil dans la salle de réunion et, deuxièmement, il fait référence aux formulaires d'évaluation, qui sont encore au format papier.

9. Le rôle des experts indépendants nommés par le Parlement européen au conseil de direction de l'ETF

Jean François Mézières (expert indépendant nommé par le Parlement européen) signale que la nomination des experts indépendants par le Parlement européen se fondait sur leur expertise et s'attachait à respecter un équilibre géographique. Il a été nécessaire de créer leur poste au moyen de discussions avec certains États membres ainsi que la Commission, et les experts espèrent contribuer concrètement à certains des projets de l'ETF.

Jan Truszczyński remercie les experts indépendants pour leur contribution aux activités de l'ETF.

Sara Parkin (experte indépendante nommée par le Parlement européen) propose de rédiger un document indiquant les références des experts indépendants dans leurs domaines d'expertise ainsi que la façon dont ils peuvent contribuer aux activités de l'ETF. Ce document serait distribué aux membres du conseil de direction et au Parlement européen.

10. Divers

Néant

11. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction aura lieu à Turin le **24 novembre 2010**.